

---

**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

SESSION 2022-2023

---

6 FÉVRIER 2023

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

VISANT À RENFORCER L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ  
AINSI QUE LE SPORT À L'ÉCOLE

DÉPOSÉE PAR M. RENÉ COLLIN, MME MATHILDE VANDORPE, MME MARIE-  
MARTINE SCHYNS, M. PIERRE KOMPANY, M. JULIEN MATAGNE, MME ANNE-  
CATHERINE GOFFINET ET M. BENOÎT DISPA

---

**RÉSUMÉ**

---

La présente proposition croise deux visées : la valorisation des cours d'éducation physique et de sport (EPS) (objectifs, attendus, conditions de pratique sportive) et le développement d'activités d'EPS en dehors de la grille horaire, mais à l'école, à travers une modification de la journée scolaire.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Développements .....</b>	<b>3</b>
<b>Proposition de résolution visant à renforcer l'éducation physique et l'éducation à la santé ainsi que le sport à l'école.....</b>	<b>11</b>

## DÉVELOPPEMENTS

### **Les cours d'éducation physique et sport dans la grille-horaire<sup>1</sup>**

Bien qu'intimement liés, éducation physique et sport sont deux mondes différents. Les deux sphères ont besoin l'une de l'autre. L'école est le meilleur endroit pour développer l'ensemble des compétences motrices des jeunes et pour faire émerger leurs talents. Et le sport de haut niveau est le meilleur ambassadeur, la plus belle locomotive pour séduire les jeunes. Toutefois, les intentions ne sont pas toujours les mêmes. Dans le sport, on parle davantage de performances, de résultats, de compétitions, alors qu'à l'école les finalités sont pédagogiques avant tout. Les préoccupations des jeunes doivent être au centre. Le public n'est pas acquis à la cause sportive et dans une optique de santé et de plaisir, il est donc fondamental de proposer des activités riches, différenciées et attrayantes.

### **Commençons par ne plus dire « prof de gym »**

Cette appellation est obsolète. Elle nous vient d'une tradition gymnique d'une autre époque. Un cours conditionné jadis par un matériel de gymnastique suédoise composé de bancs, de plinths, de cordes, de tapis, etc. Ce terme ne correspond plus au cœur du métier actuel. L'éducation physique de qualité est bien plus que ça. Il s'agit véritablement de transformer les conduites motrices, de découvrir des sports institutionnalisés ou alternatifs, de vivre des pratiques innovantes. L'ambition est clairement de préparer l'élève au monde de demain, de développer en lui des habitudes saines de vie et des compétences citoyennes.

### **Une éducation physique au service de la santé**

C'est un paradoxe que le cours ait été mis sur le banc de touche en période de crise sanitaire<sup>2</sup> et que même certains enseignants aient été « transformés » en éducateur ou surveillant de salles d'étude durant cette période. En effet, comme son nom l'indique, cette crise parle de santé et d'hygiène. Il aurait été bien plus utile de mobiliser des enseignants d'EPS comme personnes-ressources en la matière<sup>3</sup>. Deux axes de leur programme y sont d'ailleurs explicitement liés : l'axe de la santé et l'axe de la sécurité<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> La grille horaire dans le nouveau Tronc commun est de trois périodes (sur 28 en primaire et 32 au degré inférieur du secondaire). Actuellement on parle de trois périodes en primaire et au 1er degré du secondaire et deux dans les autres degrés (excepté les options de base simples ou groupées spécifiques).

<sup>2</sup> À titre d'exemple, les circulaires 7796 (pour le fondamental) et 7797 (pour le secondaire) du 21 octobre 2020 « Si l'application de ces règles sanitaires pose difficulté, le cours peut être suspendu et remplacé par des activités éducatives en classe avec l'enseignant d'éducation physique. »

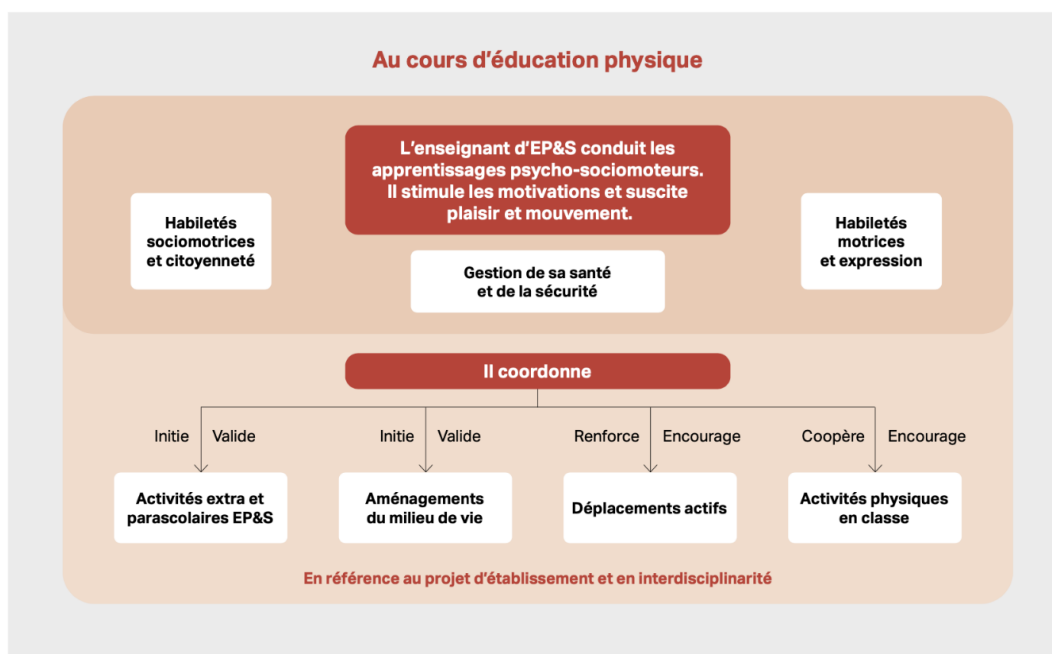
<sup>3</sup> Cf. les questions adressées à la ministre de l'Éducation par Mme Mathilde Vandorpe les 24 novembre 2020 et 2 janvier 2021.

<sup>4</sup> Les deux autres axes sont l'expression et l'éducation sportive

Sans rentrer dans les détails de tous les bienfaits de l'éducation physique pour la santé des jeunes, les arguments principaux concernant le lien essentiel entre la situation actuelle et le métier d'enseignant d'EPS sont : l'entretien de la condition physique, le développement des capacités musculaires et respiratoires, le renforcement du système immunitaire et la protection contre les microbes.

Dans le cadre du nouveau Tronc commun polyvalent et polytechnique qui a démarré en 1re et 2e primaire lors de cette rentrée 2022/2023, soutenu par de nouveaux référentiels adoptés en juin 2022<sup>5</sup> et suivant l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte, « Éducation physique et sports » est devenu « Éducation physique et à la santé » (EP&S). « L'EP&S, en adéquation avec la littératie physique et la littératie en santé, s'inscrit dans une perspective de développement global de l'élève en visant le déploiement de l'efficacité motrice et sociomotrice, mais aussi de connaissances, d'habiletés et d'attitudes permettant une gestion correcte de sa santé et de son bien-être. »<sup>6</sup>.

Voici comment l'enseignant d'EP&S est schématisé<sup>7</sup> dans ce nouveau référentiel, au niveau du Tronc commun (de la 1re primaire à la 3e secondaire) :



## Une éducation physique au service de la scolarité

<sup>5</sup> Décret du 22 juin 2022 modifiant et portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels

<sup>6</sup> Référentiel du Tronc commun « Éducation physique et à la santé » (2022), p.18.

<sup>7</sup> Ibidem, p.18

Le cours d'EPS est bien plus qu'une parenthèse sportive dans l'horaire. Il est indispensable à toute une série d'élèves que ce soit pour leur santé évidemment, mais aussi pour leur bien-être et leur équilibre scolaire. On peut citer notamment :

- développer le bien-être et garantir une santé mentale optimale ;
- garantir un meilleur équilibre scolaire entre activité physique et cours traditionnels ;
- s'oxygéner et s'aérer au profit d'une meilleure attention et d'une meilleure concentration ;
- développer des projets sportifs encourageants qui permettent de se projeter dans le futur ;
- former les élèves à gérer un emploi du temps chargé qui apprend à s'organiser ;
- favoriser des compétences transversales au service de la vie de tous les jours (leadership, esprit d'équipe, tolérance, participation active, prises de décisions, etc.).

### **Une éducation physique au service de la vie**

Dans ce cours, les interactions sont nombreuses et l'humain est au centre. On peut parler d'un programme polyvalent qui vise à adopter des habitudes saines de vie, mais aussi des comportements positifs pour non seulement « vivre ensemble », mais aussi construire le « faire ensemble ».

- respecter des règles convenues dans l'intérêt du groupe ;
- repérer des signaux et y réagir de manière interactive ;
- faire preuve de solidarité, de citoyenneté ;
- porter un regard critique.

### **Des opportunités en fonction des infrastructures**

Les possibilités sont malheureusement dépendantes des conditions de travail. La réalité d'une école n'est pas celle d'une autre. Trop souvent les pratiques sont conditionnées par les infrastructures et le matériel à disposition. Il serait intéressant de créer un cadastre pour se faire une réelle idée des forces et manquements.

Quelques indicateurs à prendre en compte au sein des infrastructures :

- des vestiaires doivent exister en nombre suffisant pour former des groupes de tailles acceptables ;
- il faut du matériel en suffisance pour que chaque enfant puisse vivre l'activité ;
- le nombre de salles doit permettre d'assurer le cours de chaque enseignant lors des heures de forte affluence (exemple : un horaire indique systématiquement plusieurs enseignants à la même heure, parfois ce nombre monte jusqu'à sept enseignants, il faut donc sept plateaux) ;
- des espaces extérieurs devraient être utilisés pour permettre aux élèves de s'oxygéner dès que possible ;
- les projets permettant de découvrir le monde extérieur doivent être encouragés ;
- en hiver, lorsque l'école ne dispose pas d'espace intérieur suffisant, l'établissement doit pouvoir trouver des solutions ;
- favoriser la possibilité aux élèves du fondamental et du premier degré du secondaire de se rendre à la piscine ;
- mettre en place et encourager des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques.

### **La question des rythmes scolaires journaliers**

Les rythmes scolaires annuels ont été réformés à travers le décret du 30 mars 2022<sup>8</sup>. Bien plus encore, un changement dans le rythme de la journée touchera l'organisation des familles et de la société. Pourtant, ils ne correspondent plus à la réalité sociale des familles. En effet, aujourd'hui, il arrive très fréquemment que les deux parents travaillent ; de ce fait, les horaires d'école mettent une pression considérable sur les parents ou poussent les enfants à rester de nombreuses heures dans des garderies qui n'offrent qu'un potentiel de développement limité pour l'enfant. En outre, le rythme scolaire journalier actuel ne correspond pas au rythme naturel d'attention des enfants. Il leur est demandé de se concentrer pendant trop longtemps sur des cours théoriques, avec des coupures insuffisantes. Les élèves finissent par ne pas en retirer ce qui se doit.

---

<sup>8</sup> Décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre

Enfin, beaucoup d'enfants n'ont pas la chance d'avoir des activités sportives en dehors de l'école. Or, la pratique d'un sport a un effet positif dans le parcours de développement d'un jeune. Cela lui permet de développer ses capacités cognitives, émotionnelles, sociales et comportementales. Cette pratique est aussi bonne pour développer sa confiance en soi et se découvrir des talents et pourquoi pas une passion qui le suivra toute sa vie.

La question des rythmes scolaires journaliers fait actuellement l'objet d'une étude externe commandée par l'actuelle ministre de l'Éducation à la Fondation Roi-Baudouin. L'actuelle déclaration de politique communautaire ne prévoit pas de mettre en œuvre une réforme des rythmes journaliers.

Pour mémoire, les propositions contenues<sup>9</sup> dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence étaient toutefois les suivantes :

- allonger la journée scolaire de 1 h ou 1 h 30 pour y intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extrascolaires ;
- ne pas commencer les cours avant 8 h 30 ;
- mener une réflexion globale sur l'organisation des séquences de cours en fonction des rythmes de l'enfant et approfondir la formation initiale et continue sur ce sujet afin que les enseignants puissent adapter leurs méthodes pédagogiques ;
- durant les années scolaires couvertes par le Tronc commun, étudier l'instauration dans la journée scolaire d'un temps parascolaire pendant lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes, sportives sont organisées par des acteurs extérieurs ; à cet égard, il conviendra toutefois d'éviter les effets pervers d'une forte différenciation de l'offre scolaire qui pourraient en résulter ;
- étudier les possibilités de réduire le temps de transport des élèves de l'enseignement spécialisé.

À l'opposé de l'idée de prolonger la journée scolaire pour y intégrer des activités culturelles et sportives entre des cours traditionnels, certains préconisent de réduire le temps passé à l'école en concentrant les cours dans la matinée comme dans certaines régions allemandes. En effet, certains pays ont adopté le rythme alternant cours « théoriques » le matin et « activités culturelles et sportives » l'après-midi.

---

<sup>9</sup> Avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence (mars 2017), pp. 289-290.

Nous nous attacherons ici aux activités sportives, un décret ayant été adopté très récemment pour les activités culturelles et artistiques<sup>10</sup>.

Une nouvelle organisation de la journée scolaire permettrait, d'une part, de mettre à disposition les infrastructures scolaires pour des clubs sportifs. D'autre part, les enfants pourraient, l'après-midi, aller où bon leur semble pour y faire les activités organisées par des acteurs extérieurs.

**De nombreux arguments plaident en faveur de cette mise en place :**

- allonger la journée scolaire pour y intégrer d'autres activités serait bon pour la santé de l'enfant. Les rythmes naturels de l'enfant doivent être pris en compte tout au long de la journée. Or, l'attention de l'enfant est fluctuante au long de la journée. Le temps de midi est un temps où le pic attentionnel est plus faible alors qu'à 14h30 - 15h30, il y a à nouveau un pic de vigilance. Cette modification du rythme scolaire permettrait de faire autre chose que du travail cognitif pendant ce temps de midi (sport, se détendre, se reposer, de la culture) ;
- allonger la journée scolaire permettrait de réduire les inégalités sociales en internalisant les devoirs actuellement à domicile dans la journée scolaire, sous la guidance des enseignants. L'élève serait libéré des devoirs lorsqu'il rentre à la maison. Offrir l'opportunité d'activités sportives au sein de l'école réduit aussi les inégalités, vu les grandes différences sociales dans l'accès à ces activités ;
- allonger la journée scolaire serait profitable aux enseignants. En effet, les élèves seraient pris en charge dans un cadre parascolaire pendant le temps de midi, les enseignants pourraient profiter de ce temps pour travailler (corrections, préparations, coordination...) et libérer aussi leur temps après l'école pour leur vie familiale et sociale ;
- allonger la journée scolaire correspondrait mieux à la réalité sociale des familles. Le modèle de 8h30 à 15h30 ne correspond pas à la réalité sociale actuelle, mais bien à un modèle des années 50 du siècle dernier avec un nombre important de femmes au foyer. Allonger le temps scolaire permettrait une meilleure conciliation du temps privé et professionnel pour les parents. Intégrer des activités parascolaires dans la journée serait une alternative positive aux garderies où de plus en plus d'enfants y sont de 6h du matin à 18h30.

---

<sup>10</sup> Décret du 13 octobre 2022 relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)

Toutefois, **nous ne pouvons pas obérer les arguments qui pourraient nous être opposés :**

- allonger la journée scolaire reviendrait à prolonger la souffrance des élèves qui connaissent du harcèlement scolaire. Même si ce harcèlement déborde déjà en dehors de l'école par le biais d'internet, il est difficile de rester physiquement avec les mêmes élèves qui les font souffrir continuellement ;
- intégrer d'autres activités dans la journée scolaire créerait des déséquilibres géographiques en matière d'offre scolaire. Les possibilités d'activités complémentaires sont malheureusement dépendantes des conditions de travail. La réalité d'une école n'est pas celle d'une autre. Trop souvent les pratiques sont conditionnées par les infrastructures et le matériel à disposition. Dans les régions rurales, il est difficile pour les écoles de proposer plusieurs activités physiques ou culturelles vu qu'il y a moins de facilités à proximité. Cela mènera à un déséquilibre avec les enfants des villes ;
- l'allongement de la journée scolaire allongerait encore plus la « journée de travail » des enfants qui ont de longs déplacements (par exemple une heure le matin et l'après-midi). Or, il n'est pas normal d'avoir des journées de 11-12h ;
- intégrer d'autres activités dans la journée scolaire mènera à moins de rencontres (en dehors de l'école) et donc moins d'épanouissement. Les enfants vont rester dans la même bulle, dans le scolaire et le parascolaire ;
- l'allongement de la journée scolaire va accroître la charge de travail du personnel. D'une part, il n'y a pas encore d'éducateur dans le cadre structurel de l'enseignement fondamental pour gérer cette charge. D'autre part, cela pourrait allonger la journée des enseignants si, par exemple, il y avait une coupure d'activités culturelles, artistiques, sportives, citoyennes avec une reprise de cours après 16h. Que vont faire les professeurs pendant les temps parascolaires ? Les écoles ne disposent pas d'infrastructures pour permettre aux professeurs d'y préparer leurs cours ;
- allonger la journée scolaire réduirait la possibilité pour les écoles de mettre l'espace scolaire à disposition des académies ou des clubs sportifs.

Les préalables à l'insertion d'activités d'éducation physique et sportives dans l'école et par conséquent un allongement de la journée doivent s'appuyer sur trois éléments :

- une étude de faisabilité ;
- un état des lieux (cadastre) des activités déjà organisées dans les écoles et associations collaborantes ;
- une analyse des transports en commun (après 16h.).

La proposition vise à (encourager) une mise en œuvre volontaire et progressive dans des niveaux d'études du primaire à fixer par l'école avec le conseil de participation. Après un appel à projets ciblant l'enseignement primaire et une évaluation des projets portés par les écoles volontaires, un cadre réglementaire pourrait être fixé. Pour l'enseignement secondaire, l'existence de grille-horaire allant jusque 36 heures/semaine risque de poser des problèmes d'organisation plus complexes<sup>11</sup>.

Différentes balises devraient être établies :

- Balise 1 : le primaire, avec une limite maximale fixée à 16h30 (les activités culturelles, sportives... se dérouleraient durant une pause de 1h30 sur le temps de midi) ;
- Balise 2 : Cadre : 1 ETP Educateur pour 450 enfants ; 1 mi-temps pour 225 enfants, cela décharge ou diminue le temps de surveillance des instituteurs qui peuvent préparer leurs cours dans leur classe ;
- Balise 3 : Budget : il faut prévoir des moyens complémentaires pour défrayer les personnes ou associations collaborantes ainsi que les bénévoles ;
- Balise 4 : Enjeu des infrastructures : l'école organise des activités en fonction de son infrastructure ou celle de l'infrastructure disponible à proximité ;
- Balise 5 : transports en commun (cf. préalables) ;
- Balise 6 : Concertation sociale.

---

<sup>11</sup> . Par contre, dans le système P90 ou des grilles horaires de 28 à 30h/sem. dans le secondaire, de telles activités seraient organisables ; les élèves pouvant avoir terminé vers 14h30.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ AINSI QUE LE SPORT À L'ÉCOLE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- A. Vu que la grande majorité des jeunes pensent qu'une pratique sportive est bénéfique pour la santé physique et mentale. Dès lors, qu'une sensibilisation au sport dès le plus jeune âge, dans les crèches et à l'école, est fondamentale ;
- B. Vu que, outre les frais de cotisation et d'équipement, se pose toutefois la question de la disponibilité des infrastructures, des salles de sport et des terrains pour les jeunes notamment dans les écoles. Afin de rendre le sport accessible à un maximum de personnes, favorisant ainsi la diversité et l'inclusion sociale, il est fondamental d'en faire la promotion via l'école et les clubs. Le sport et l'activité physique sont essentiels à notre santé et à notre bien-être affectif pour lutter contre les effets négatifs de la sédentarité, en y intégrant les questions de genre et d'égalité ;
- C. Vu que selon l'OMS, seuls 36 % des Belges ont une activité physique régulière. Cela signifie qu'environ les deux tiers de nos compatriotes n'ont pas un niveau de pratique suffisant pour bénéficier des effets positifs du sport ;
- D. Vu que le sport féminin n'est toujours pas assez investi malgré une plus grande visibilité depuis plusieurs années. Nous avons de grandes sportives au plus haut niveau en Belgique, celles-ci doivent constituer des modèles pour nos jeunes ;
- E. Vu que de nombreux défis restent à relever concernant l'inclusivité et le développement du handisport. Plus de 30 fédérations sportives collaborent avec la Ligue Handisport francophone (LHF), là où seulement 10 % des clubs de ces mêmes fédérations proposent une offre handisport. De trop nombreux lieux sportifs dans les écoles (piscines, salles sportives) sont encore, aujourd'hui, difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- F. Vu que le sport est en effet un puissant vecteur d'épanouissement physique et psychique, d'inclusion et de mixité sociale, d'apprentissage, de persévérance et de discipline ;

- G. Considérant le référentiel « Compétences et savoir requis en Éducation physique et sports au terme des humanités générales et technologiques et des humanités professionnelles et techniques » (2000) ;
- H. Considérant le décret du 5 juin 2005 portant confirmation des compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques en éducation artistique, en éducation physique (compléments), en technologie, en éducation technique et technologique ;
- I. Considérant l'axe stratégique 5 « Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant » de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence (7 mars 2017) ;
- J. Considérant le décret du 22 juin 2022 modifiant et portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 9 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels ;

Demande au gouvernement de la Communauté française :

- de mener une campagne de promotion des activités sportives et des cours d'EPS à l'école dans et hors cadre scolaire ;
- de réaliser un cadastre des infrastructures sportives scolaires, en ce inclus les piscines situées dans les écoles ;
- de prévoir des incitants à destination des pouvoirs organisateurs permettant la mutualisation des infrastructures scolaires en dehors des heures scolaires ;
- de réaliser une étude de faisabilité d'insertion d'activités sportives dans la journée des élèves du primaire et du secondaire ;

- de dresser un état des lieux des pratiques existantes en matière d'activités sportives, hors du cadre de la grille horaire actuelle des cours d'EPS ;
- de faire un appel à projets aux écoles et aux clubs sportifs pour organiser des activités sportives en école, sur les temps de midi ou dans l'après-midi ;
- de budgétiser l'engagement d'un cadre permettant l'accompagnement de ses activités sportives, à hauteur d'un ETP par 450 élèves dans le primaire.

**R. Collin**

**M. Vandorpe**

**M.-M. Schyns**

**P. Kompany**

**J. Matagne**

**A.-C. Goffinet**

**B. Dispa**